



Madame, Monsieur, chers amis,

Baisse des impôts communaux

Je n'ai jamais augmenté les impôts communaux, nous sommes confrontés à une crise grave ; une inflation renaissante, des prix qui augmentent sans cesse, l'alimentaire, l'électricité, le gaz et le carburant.

Les attentes appellent tout, sauf une réponse technocratique. Pour ce qui nous concerne j'ai décidé de baisser le taux des impôts communaux sur le foncier bâti.

Le Maire.

Notre conseil municipal a voté son budget 2019 à l'unanimité.

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année civile.

Notre budget a été voté le 9 avril 2019 par le conseil municipal à l'unanimité. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 04 avril 2019. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; **de baisser les impôts communaux** ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations salles, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Recettes de fonctionnement 2019 : 946 548 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses de fonctionnement 2019 : 527 680 euros

L'autofinancement est de **597 042 €** pour 2019. La Commune finance ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Les principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (prévisions 2019 : **280 563 €**),
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Budget 2019

b) Principales dépenses et recettes (Voir page 3)

c) La fiscalité

J'ai conduit la politique que nous avons annoncée. J'ai procédé au désendettement de notre commune. Nous avons investi sur tous les fronts de l'aménagement et de la réhabilitation.

Je n'ai jamais augmenté les impôts communaux. La santé financière et la qualité de ma gestion me permettent de baisser le taux des impôts sur le foncier bâti. Les événements qui bouleversent notre pays ont des causes très clairement identifiées comme les fractures territoriales et sociales, le désenclavement des territoires ruraux, les hausses de prix incessantes, la perte du pouvoir d'achat.

Notre taux de 12,90% est déjà bas. La moyenne départementale est de 16,17%. Le notre est descendu à 12%, soit une baisse de 0,90 point qui correspond à 6,98%. Vote à l'unanimité de notre conseil municipal que je remercie.

Une économie appréciable pour tous, dans le pays le plus taxé au monde, il me paraît important que chaque entité nationale et territoriale fassent un effort significatif pour que chacun de nous retrouve un peu de pouvoir d'achat et de bonheur.

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

. Taxe d'habitation - inchangée	7.91 %
. Taxe foncière sur le bâti - diminuée	12.00 %
. Taxe foncière sur le non bâti - inchangée	101.74 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 280 563 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. acquisitions de mobilier, matériel informatique, biens immobiliers, études et travaux.

- en recettes : deux types de recettes : celles dites patrimoniales en lien avec l'urbanisme (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Le volume total des dépenses d'investissement est de 1 149 349 €. Les projets d'équipement et de travaux représentent 799 768 € du total concerné :

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants:

- Route et sentier des Roches, route du bas du lotissement
- Cimetière et fort villageois
- Travaux sur bâtiments communaux
- Eclairage public
- Aménagement parking du Tourail, sente du Pouzet

Le volume total des recettes d'investissement est de 1 149 349 €. Les principales recettes sont :

- Affectation de résultat fonctionnement N-1 :	597 042 €
- Virement de la section de fonctionnement :	398 902 €
- Subventions diverses :	65 882 €
- FCTVA :	30 840 €
- Taxe d'aménagement :	21 155 €

d) Les subventions d'investissements prévues:

- de la Région :	40 000 €
- du Département :	21 761 €

IV. Données synthétiques du budget - Récapitulation

Recettes et Dépenses de fonctionnement : 946 548 €

Recettes et Dépenses d'investissement réparties comme

suit :

- Dépenses :

Crédits reportés de 2018 :	398 571 €
Nouveaux crédits :	750 778 €
TOTAL :	1 149 349 €

- Recettes :

Crédits reportés de 2018 :	41 761 €
Nouveaux crédits :	1 107 587 €
TOTAL :	1 149 349 €

Principaux ratios

La capacité d'autofinancement (CAF) est égale à 597 042 €, notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Etat de la dette

Le ratio de désendettement est 1.29. Il est très positif depuis plusieurs années.

Le Maire, G. CHASSANY

Maison des chasseurs



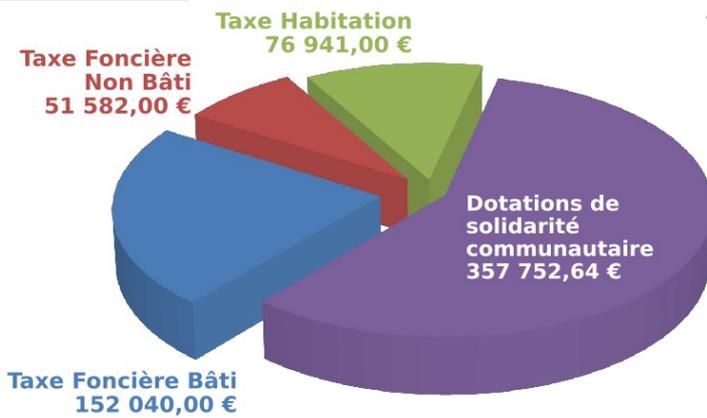
Maison des associations



Inauguration bientôt, nous espérons votre présence



Budget



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Il est décidé de reprendre, comme l'an passé, les excédents de l'année précédente dès le budget primitif et il ne sera pas établi de budget supplémentaire.

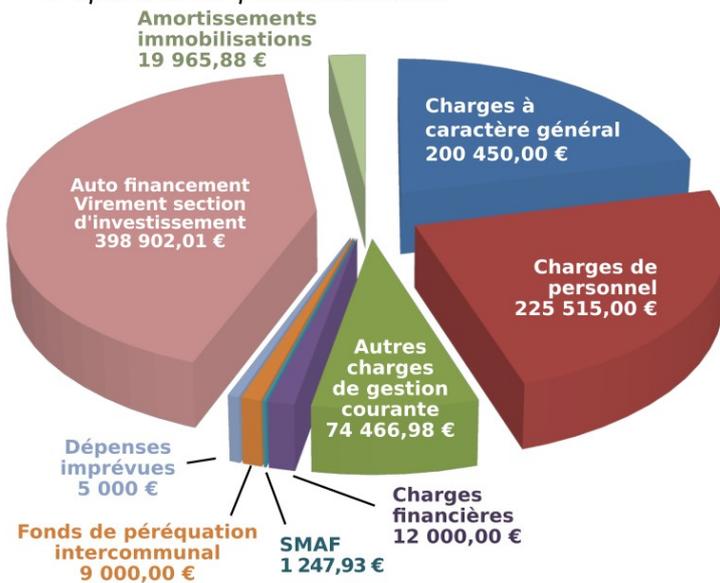
BUDGET COMMUNE

Les recettes et les dépenses s'équilibrent. La section de fonctionnement s'élève à 946 548 € et la section d'investissement à 1 149 349 €.

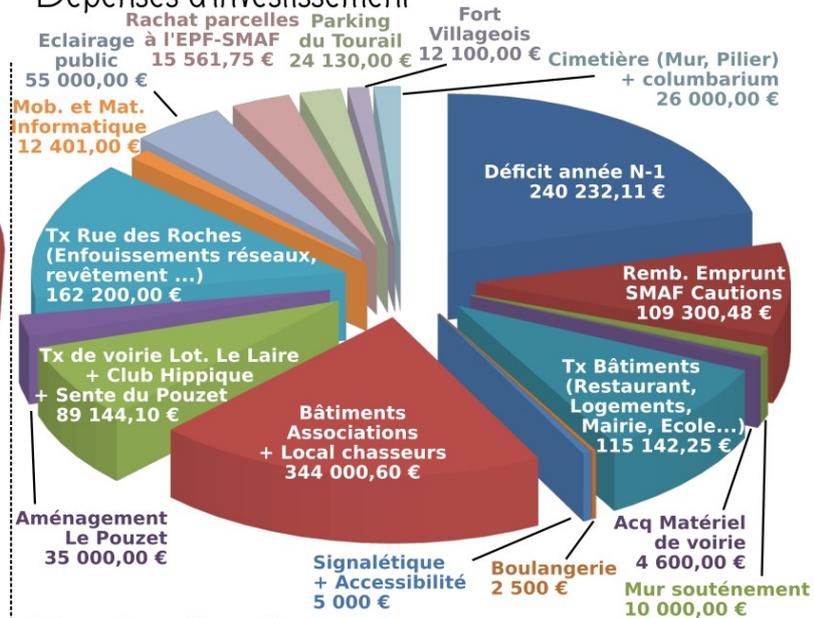
BUDGET CCAS

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 10 805 €

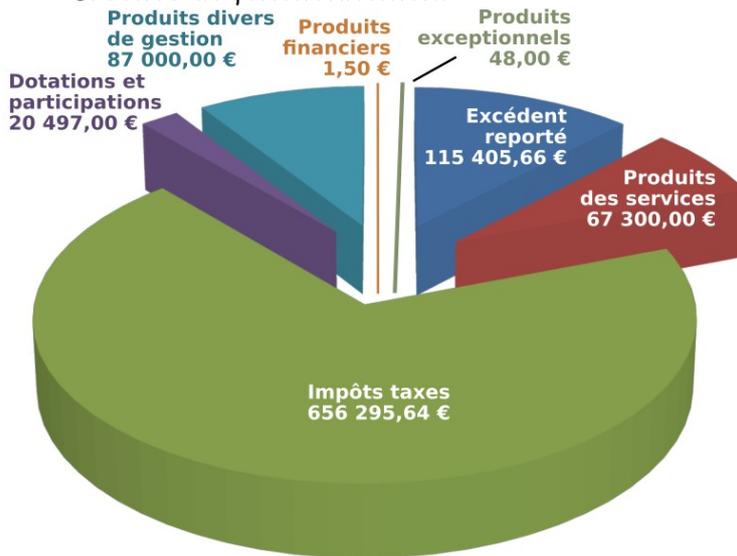
Dépenses de fonctionnement



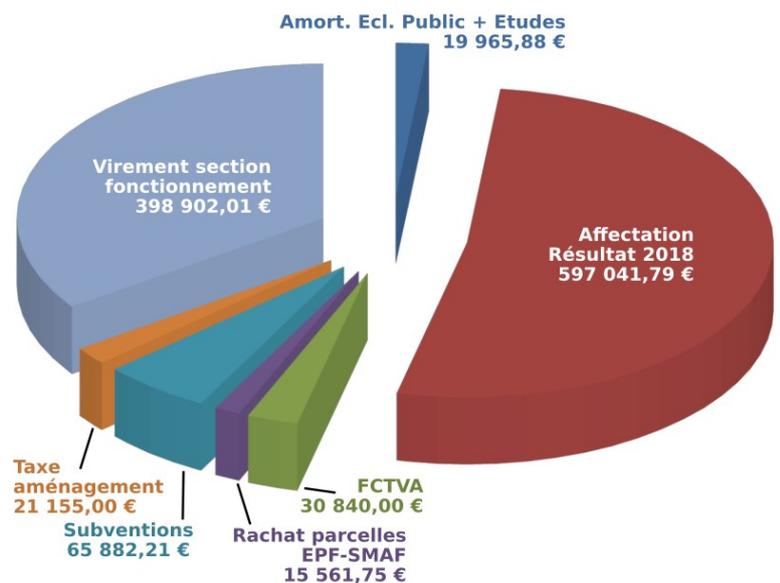
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Présentation arrondi à l'euro le plus proche

Subventions aux associations

- ABCA	200 €	- Club Entraide et Amitié	150 €
- Amicale des chasseurs	150 €	- Carbabroc	150 €
- Bazaltik	100 €	- A.P.E. (Asso Parents d'Elèves)	150 €
- Conseillères municipales	40 €	- Coopérative Scolaire	300 €
- Terra Légenda	300 €		



MERCI ELIANE

Un grand merci à Eliane VICENS - MOYA pour toutes ces années de bons et loyaux services à la mairie.

Une retraite bien méritée dès cet été.



**Pour la sécurité de tous,
merci de rouler plus
doucement dans les rues de
notre village**

Inscription 2019



Ma commune
au Naturel
pour un
département
écoresponsable

Naissances

22/07/2018 : CHABROL Gemma
24/11/2018 : MONTBRIZON CHABOT Enaëlle
12/03/2019 : VERDIER Ambre
10/04/2019 : FONBONNE Ross

Mariages

18/08/2018 : BARRI David et
BOUSALEM Magali
08/09/2018 : CHABERT Didier et
ROY Nadège
09/02/2019 : FONBONNE Roger et
DARTEYRE Marine

Décès

14/12/2018 : MARION Thérèse
25/01/2019 : ROY Yves
31/03/2019 : PINCHON Roger

Etat Civil

SICTOM sur notre commune



148,565 tonnes d'ordures ménagères collectées / an
Nous pouvons encore alléger le poids de nos bacs gris !



20,964 tonnes de verre collectées / an qui ont permis la
fabrication de **46 582 bouteilles**



1,528 tonnes de textiles collectées / an
1,375 tonnes valorisées / an



14,715 tonnes de déchets verts évitées grâce au
compostage individuel



41,011 tonnes d'emballages et journaux
magazines collectées / an qui ont permis la
fabrication de nouveaux produits :

116 507



boîtes à chaussures

15



lave vaisselle

9 687



ours en peluche

6



cadres de vélo

736



arrosoirs

SECHERESSE

Des fissures visibles

Une demande de reconnaissance en état de
catastrophe naturelle a été déposée auprès
des services de l'état.

Votre mairie en ligne

Rendez-vous sur notre site internet
www.lebroc-63.fr

Mairie de Le Broc

Contact Mairie de Le Broc : 04 73 89 11 22
Horaires Mairie de Le Broc :
Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30
Permanence du Maire : Le vendredi à partir de 13h30
Les autres jours sur rendez-vous

Journal local de Le Broc
Coordination, Conception, Réalisation, Impression :
Yucca One - Place des Safournières - 63500 Le Broc
04 11 93 05 21 - contact@yuccaone.com
Rédaction : Mairie de Le Broc
Photos : Mairie de Le Broc
Tirage : 500 exemplaires

